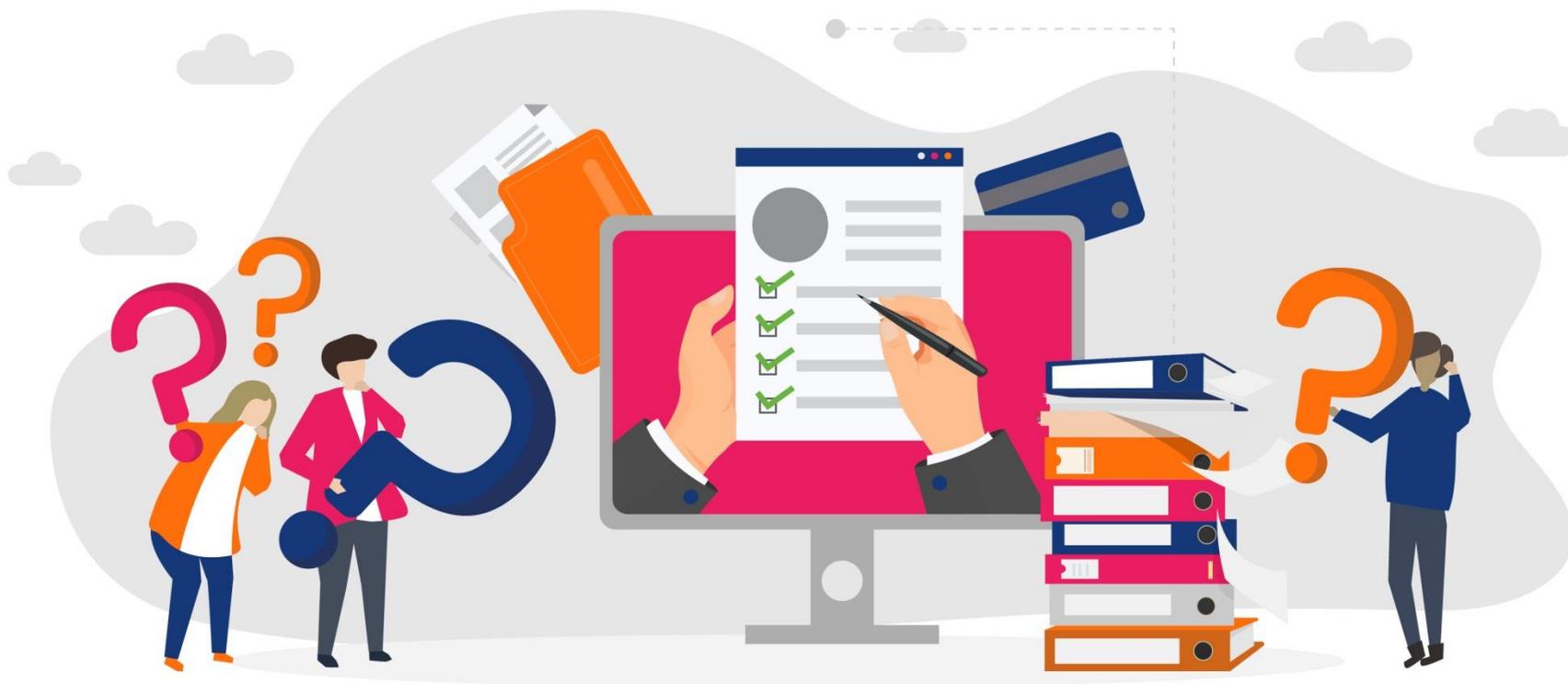


Les fichiers d'incidents



Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

3 fichiers gérés par la Banque de France

FCC

- Chèques sans provision
- Cartes bancaires pour usage abusif

FICP

- Crédits
- Découverts
- Surendettement

FNCI

- Comptes interdits de chèques
- Chèques en opposition

I. FCC : Fichier Central des Chèques

1. Interdiction bancaire d'émettre des chèques

Un rejet de chèque impayé pour **insuffisance ou absence de provision** entraîne immédiatement :

une mesure d'interdiction bancaire d'émettre des chèques pour le titulaire du compte

et **sur l'ensemble de ses comptes**, dont il est titulaire ou co-titulaire.

Un rejet de chèque sur un compte joint entraîne l'interdiction bancaire sur les co-titulaires

I. FCC : Fichier Central des Chèques

2. Interdiction judiciaire d'émettre des chèques



le retrait des fonds après émission du chèque avec intention de nuire aux droits d'autrui



l'opposition non fondée sur un motif légal avec intention de nuire aux droits d'autrui



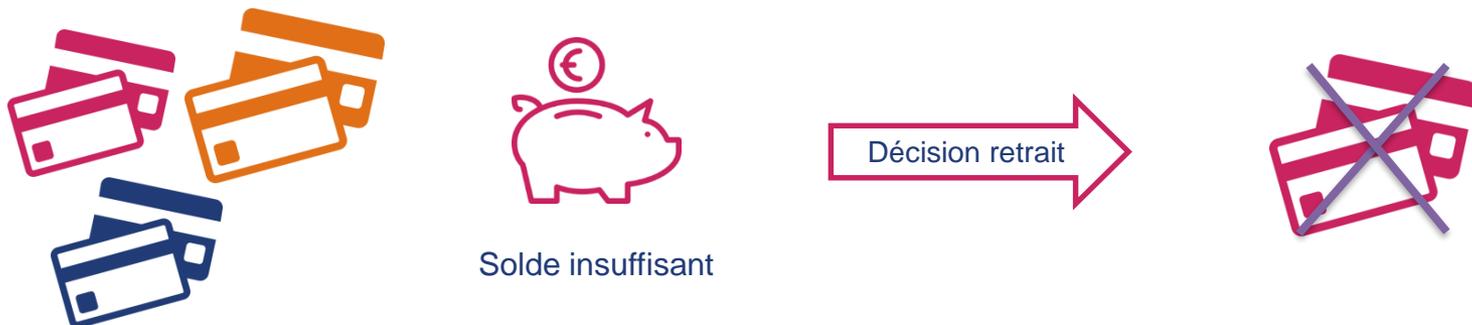
la contrefaçon et la falsification de chèques et de carte de paiement,



les violations d'interdiction d'émettre des chèques.

I. FCC : Fichier Central des Chèques

3. Les décisions de retrait de la carte bancaire pour usage abusif :



- Des opérations effectuées avec la carte bancaire n'ont pas pu être **couvertes par le solde du compte au moment du débit.**
- L'incident est constaté sur le compte, la banque propose un délai de régularisation.
- Passé ce délai, retrait de la carte bancaire mais conservation du droit d'émettre des chèques.

I. FCC : Fichier Central des Chèques

4. Pour régulariser ma situation

3 procédures légales possibles:



Paiement du créancier puis remise au banquier du chèque restitué par le bénéficiaire,



paiement du créancier avec 2^{ème} présentation du chèque et remise du relevé de compte au banquier,



provision bloquée auprès du banquier et affectée au paiement exclusif du chèque impayé.



Sinon, délai maximum d'inscription :

2 ans pour un retrait de carte bancaire, sauf régularisation et demande de radiation

5 ans pour un incident sur chèque.

II. Le Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)

1. Crédit et découverts : incidents de paiement caractérisés

a) Pour les crédits remboursables avec échéance



Si remboursement mensuel : en cas de non-paiement de 2 mensualités consécutives du crédit

Si remboursement non mensuel : montant échéance impayé + de 60 jours

b) Pour les crédits remboursables sans échéance



Si montant des sommes impayées \geq à 500 euros : somme exigible + 60 jours après la mise en demeure du débiteur

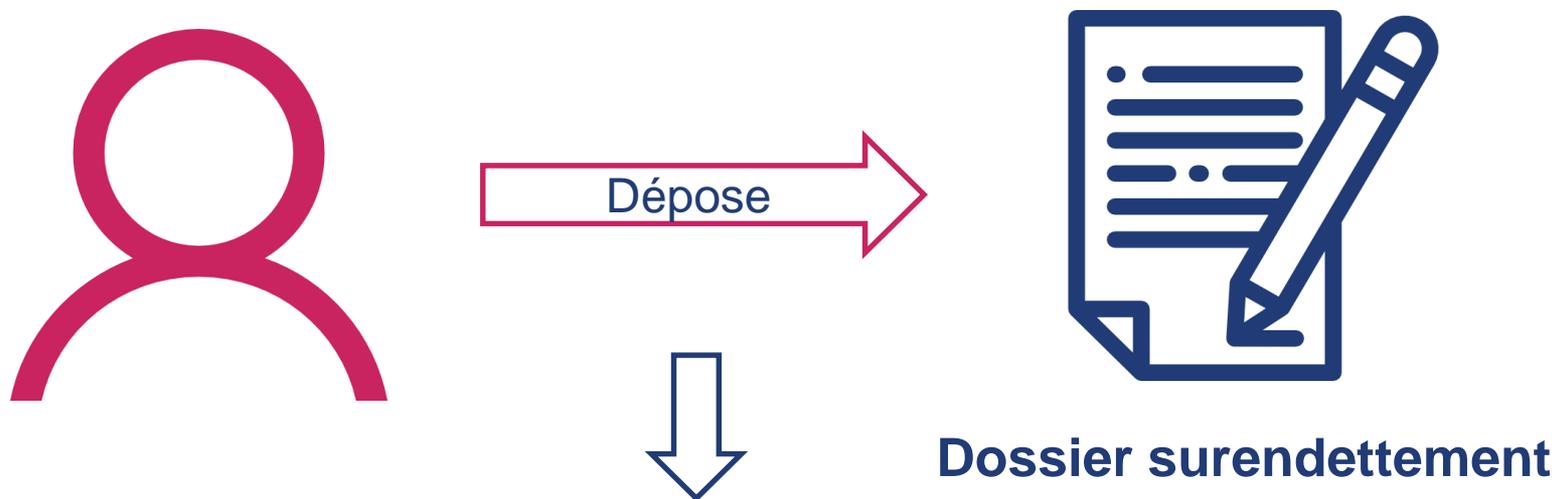
c) Pour tous les types de crédit

procédure judiciaire ou déchéance du terme après mise en demeure restée sans effet.



II. Le Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)

2. Dans le cadre d'une procédure de surendettement



inscription automatique au FICP

Pour aller plus loin : la notification de l'inscription

Inscription d'un chèque au FCC



Lettre d'injonction



Interdit bancaire

Retraits Carte Bancaire au FCC ou incidents mentionnés au FICP



Lettre simple

Les courriers :



avisent le particulier de l'inscription
détaillent l'état civil enregistré
informent des conséquences et de la durée d'une inscription
indiquent les modalités de régularisation

III. Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI)

Recense les coordonnées bancaires des comptes :

des personnes interdites d'émettre des chèques,
clôturés,

supportant des oppositions pour perte ou vol assortis des numéros
de formules des chèques concernés.

Les caractéristiques des faux chèques : correspondent à la
ligne magnétique en bas du chèque.

IV. Les fichiers en vidéo



Pour aller plus loin : Informations disponibles



Banques

Accès au FCC :

- État civil complet de la personne,
- Établissement déclarant,
- Détail des incidents.



Banques

Accès au FICP :

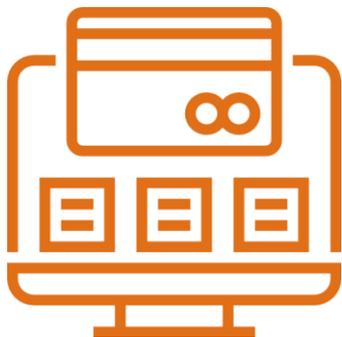
Pas de connaissance du nom de l'établissement déclarant.

Pour aller plus loin

Quelques bonnes pratiques



Surveiller régulièrement ses comptes pour identifier au plus tôt une anomalie.



Être vigilant à ses moyens de paiement.



Une information exhaustive sur ma situation ?

En prenant rendez-vous pour vous présenter, avec un justificatif d'identité à un guichet de la Banque de France,



Par écrit (courrier signé + photocopie d'une pièce d'identité),

information sur les possibilités d'accueil à la Banque de France (coordonnées et horaires) :

consultez le site internet de la Banque de France : [Mon contact Banque de France](#),

consultez le portail internet Mes questions d'argent : [Mes questions d'argent-nous joindre](#).





Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



mesquestionsdargent.fr

Rubrique Intervenants sociaux et PCB



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



BUDGET

COMPTES-
MOYENS
DE
PAIEMENT

ASSURANCE

ÉPARGNE ET
PLACEMENTS

RETRAITE

FINANCER
UN
PROJET

FAIRE FACE
AUX
DIFFICULTÉS

ARNAQUES

PERTE
D'AUTONOMIE

JEUNES

INTERVENANTS
SOCIAUX ET
PCB

ENSEIGNANTS



Point conseil budget

> Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses >

Difficultés budgétaires : les aides à solliciter

> Maîtrise de l'endettement et surendettement >

Inclusion financière

> Réclamations >

Sessions de sensibilisation et supports

> ADMIRABLE : (re)découvrez une sélection de ressources utiles pour accompagner les personnes en fragilité financière >



Mon cahier financier



Ce cahier regorge d'activités ludiques et pédagogiques regroupées à travers trois thématiques :



Français



Mathématiques



Culture générale

C'est le moyen idéal pour enrichir ses connaissances **budgétaires** et **financières**.

Comme pour [le jeu](#), chaque catégorie d'âge retrouve ses exercices !

Il est téléchargeable gratuitement sur le portail [Mes questions d'argent](#)





TOUS PUBLICS

Mes questions d'argent
Le jeu

Le jeu Mes questions d'argent

[Le jeu Mes questions d'argent](#) est conçu par catégories d'âge :

8 – 11
ans

12 – 15
ans

16 – 25
ans

26 – 45
ans

+ 45 ans

Chacun peut approfondir ses connaissances sur 5 thèmes :

Achats/
Dépenses

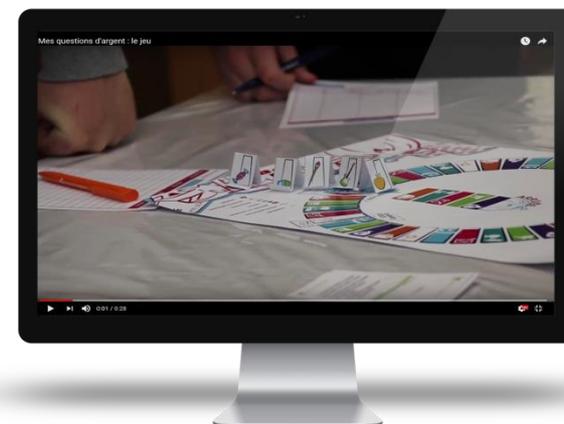
Budget

Crédit

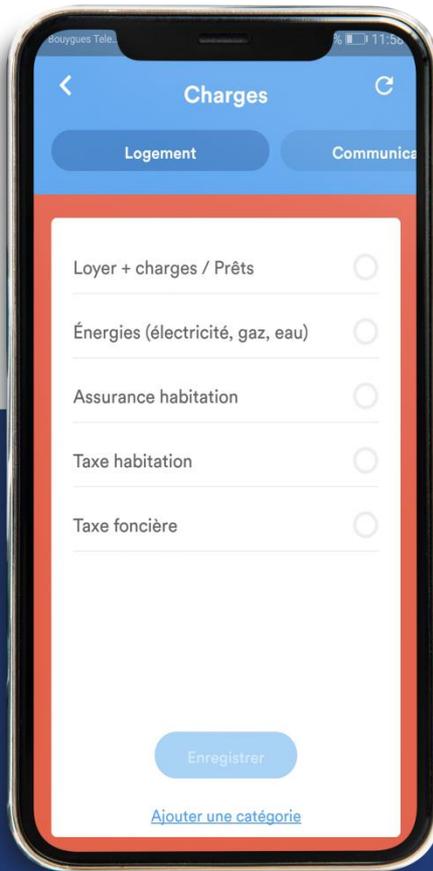
Moyens
de
paiement

Assurance

Voir la vidéo sur Youtube



Application Pilote Budget



TOUS PUBLICS

Application

COMMANDE
VOCALE



PRENEZ LE CONTRÔLE
DE VOTRE
PORTE-MONNAIE
AVEC

Pilote Dépenses



GRATUITE

En savoir plus

Ressources externes



www.mesquestiondargent.fr

www.particuliers.banque-france.fr

www.citeco.fr

www.abc-economie.banque-france.fr

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



[@Educfi_BDF](https://twitter.com/Educfi_BDF)



[@Educfi](https://www.facebook.com/Educfi)



[Educfi Banque de france](https://www.youtube.com/EducfiBanqueFrance)

Contact

educfi@banque-france.fr

LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
 - La procédure de surendettement
 - La procédure de droit au compte
 - Les fichiers d'incidents
 - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
 - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
 - Le microcrédit



Contactez le
**CORRESPONDANT
INCLUSION
FINANCIÈRE**
de votre
département



PAR COURRIEL
corifXX@banque-france.fr
(XX : n° du département)



3414 dites « CORIF »
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : www.banque-france.fr (Espace particuliers)